

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 13.50
Six mois. . . 26.50
Un an. . . 50.50

En France et à l'étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des **ANNONCES LÉGALES** & **JUDICIAIRES**

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: » » 30 c.
Faits divers: » » 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITTE et C^{ie}, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:
A Roubaix, au bureau du journal.
A Tourcoing, rue Nationale 16
A Lille, à la succursale de l'Agence Havas, 170 de la Gare et aux Bureaux de l'Agence, Grand-Place, (près l'Hotel de la Ville).
A Amiens, rue de la Halle.
A Paris, aux Bureaux de l'Agence Havas, place de la Bourse, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX LE 1^{er} JUILLET

OU EN SOMMES-NOUS AVEC LA CHINE ?

S'il faut en croire les nouvelles de source anglaise, les négociations seraient rompues entre la France et la Chine, et cette dernière puissance aurait même parlé de *casus belli*. Les journaux ministériels français, le *Temps* et le *Voltaire* tout en constatant le fait de la rupture, ne sont pas beaucoup plus rassurants, et ils semblent d'accord pour attribuer à M. Trépo, notre nouveau ministre en Chine, une attitude provocante qui aurait irrité les Célestes sans les intimider. Si ce dernier fait est exact, il faut sans doute y voir la suite des instructions données par M. Challemel-Lacour et l'écho du langage tenu par ce dernier à la tribune.

Que conclure de ces nouvelles ? N'est-ce qu'une fantasmagorie chinoise, aidée peut-être inventée par la presse anglaise ? Ou bien y a-t-il là, aussi bien à Pékin qu'à Londres, le germe de difficultés et de complications sérieuses ? Dans l'obscurité où nous laisse le Gouvernement, il nous est impossible de répondre à cette question. Nous ne savons même pas sur quoi nous négocions avec la Chine. On nous affirme que cette puissance nous demande de reconnaître sa suzeraineté sur l'Annam et le Tonkin. Mais comment cette question se trouve-t-elle posée, entendue et nous ? Est-ce nous qui l'avons soulevée ? Pourquoi ? Est-ce la Chine ? Mais alors, quelles forces ou quelles alliances croit-elle avoir à sa disposition pour prendre une telle offensive ?

Si par habitude que soit la France, depuis qu'elle est en République, à savoir ce que font d'elle ses gouvernements, il nous paraît impossible que le ministère s'abaisse plus longtemps à tout nous cacher. Sur deux points surtout il nous doit des explications immédiates : quel est l'objet des négociations engagées avec la Chine ? quelle est la mesure de l'action que nous commençons au Tonkin ?

Si les ministres persistent dans leur silence, l'inquiétude et le désarroi de l'opinion, uniquement livrée à l'impression des nouvelles chinoises et anglaises, pourraient prendre de telles proportions que la politique du gouvernement s'en trouverait absolument entravée. On risquerait alors de finir par quelque déroute diplomatique à la façon de celle dont nous avons naguère donné le spectacle en Egypte.

Il est vrai que, pour parler, il faudrait que le Gouvernement sût au moins à peu près ce qu'il fait et ce qu'il veut. Or, qui oserait affirmer que tel est son cas ?

P. T. D.

L'IMPOT SUR LE TABAC

On l'a vu, qu'il ne faut pas porter de l'eau à la rivière.

La Société contre l'abus du tabac vient d'adresser aux Chambres une pétition qui part évidemment d'un bon naturel, mais dont pour ma part je n'attends pas grand résultat.

Que demande en effet cette pétition ? Elle demande qu'on augmente l'impôt sur le tabac, cette augmentation étant, selon elle, le seul moyen de mettre un terme à l'abus de cet objet de consommation.

L'alcool est imposé aujourd'hui à raison de cent cinquante-deux francs l'hectolitre; en consomme-t-on moins pour cela ? Peut-être même en consomme-t-on davantage.

Et si la quantité s'est augmentée, la qualité n'en est pas devenue meilleure pour cela.

De sorte qu'il n'y a que le flic qui ait profité de la réforme.

N'en sera-t-il pas de même pour le tabac ? Etant donnée l'apreté avec laquelle le Gouvernement s'est mis à la recherche de nouvelles sources d'impôt, je ne serais pas étonné qu'il prit au mot la Société contre l'abus du tabac.

Que lui fait la santé publique ? que lui importe la moralisation des masses ?

M. Tirard a ingénument confessé l'autre jour à la Chambre que le crédit était mort, vu que le Gouvernement, ce mauvais économiste, l'avait tué.

On peut être sûr que pour ranimer ce malheureux crédit, il ne laissera échapper aucune occasion de faire venir un peu d'eau à la rivière.

Le nouvel impôt sur le tabac ressemblera sans doute à cette larve qu'un voyageur compatissant laissait naguère tomber dans le Macanarès pour lui rendre un peu d'eau.

Mais il n'y a pas de petits affluents.

Et le Gouvernement est si pauvre, il s'est livré à une telle dilapidation des deniers de l'Etat, qu'il prendra son bien, c'est à dire l'impôt, où il le trouvera.

Est-ce à dire pour cela qu'il n'y ait point à tenir quelque compte des légitimes doléances de la Société contre l'abus du tabac ?

Loin de là ma pensée.

Plus on va, plus on fume; et ce sont surtout les enfants, les adolescents qui aujourd'hui abusent du tabac.

Remarque pourtant que ce n'est pas ces derniers que l'impôt atteindra; un collègue est toujours assez riche pour payer son cigare plus cher qu'il ne veut.

Mais qui atteindra-t-il alors ?

Probablement, certainement même les pauvres gens, ceux qui fument peu et pour qui le tabac est un objet de rare distraction plutôt qu'un objet d'incessante consommation.

Faut-il leur en vouloir, à ceux-là, d'une habitude qui chez eux ne tire ni à conséquence ni à grand danger ?

Pour moi, je pense que, s'il existe un moyen de combattre l'abus du tabac, ce moyen doit être cherché dans la famille, et non en dehors de la famille, dans l'initiative privée, et non dans l'initiative de l'Etat.

C'est aux parents qu'il appartient de donner l'exemple à leurs enfants; et en dehors des parents, je ne vois que la Société contre l'abus du tabac elle-même, qui puisse, à l'aide de ses excellentes publications, réagir contre un mal qui sans être aussi grand qu'on le prétend, n'en mérite

pas moins d'appeler l'attention des amis de l'humanité.

Tout est dans l'usage; c'est l'abus seul qui est à blâmer et, si c'est possible, à prévenir.

Mais gardons nous, en voulant éviter le mal, de tomber dans quelque chose de pire.

Le Gouvernement n'est déjà que trop à l'affût des occasions de pressurer davantage le contribuable, qui n'en peut mais.

De sorte que lui indiquer le tabac comme une matière taxable et corvéable à merci, équivaut tout simplement, comme nous le disions en commençant, à porter de l'eau à la rivière, ce qui n'a rien de commun avec l'économie politique proprement dite.

ROBINSON.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE BUDGET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

An cours de la dernière séance, M. le président a lu à ses collègues, une lettre que M. Person, président de la Chambre d'exportation de Paris lui avait adressée, en même temps qu'à toutes les Chambres de Commerce de France, en vue de constituer un capital suffisant à la création de bourses de voyage, en faveur des jeunes gens français sortis des écoles de commerce, pourvus de leur diplôme et de ceux dont l'aptitude serait constatée par la Chambre qui proposerait une candidature.

Cette excellente proposition, due à l'initiative du président de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux, avait fait l'objet d'un rapport de M. Person, rapport dont nous extrayons le passage suivant :

« Prenant la question de haut et envisageant l'avenir de notre commerce d'exportation qui, nous devons le reconnaître, tend malheureusement, pour un grand nombre d'articles, à décroître qu'à augmenter, notre Chambre (la Chambre de Commerce d'Exportation) pourrait faire un appel à toutes les Chambres de Commerce de France, qui toutes ont des revenus et toutes aussi, un intérêt majeur à voir nos rapports avec l'étranger se développer. Elles pourraient elles-mêmes s'adresser aux négociants et aux industriels des villes où elles ont leur siège, faire remonter à leur yeux l'intérêt qu'il y aurait à voir se réaliser le projet exposé et peut-être décrié par certains d'entre eux à l'occasion de quelques souscriptions particulières aux ressources qu'elles mêmes seraient disposées à verser à la disposition d'une association possible. »

Le rapporteur en disant que toutes les Chambres de Commerce ont des revenus, commet une grave erreur.

Voici le budget de celle de Roubaix pour l'exercice 1883.

RECETTES:	
A. Imposé sur les patentes de la circonscription	2 850 fr.
DEPENSES:	
1. Traitement du secrétaire et de l'expédition	1 800 fr.
2. Traitement du garçon de bureau	100 »
3. Fourniture de bureau	100 »
4. Impression des travaux de la Cham.	350 »
5. Abonnements aux publications commerciales	200 »
6. Entretien de la bibliothèque; re-lures	150 »
7. Affranchissements et ports	10 »
8. Société de sauvetage	50 »
	3 850 fr.

Le budget de la Bourse n'est pas plus florissant.

Les recettes sont de 6.800 francs les dépenses sont évaluées à 7400. — Heureusement !

de Saigon, si l'un des membres de la Chambre de Commerce, M. V. L., dont nous apprécions la louable initiative

offert de réunir la collection demandée par le ministre.

Ces faits là se reproduisent malheureusement trop souvent, et il serait temps qu'une administration municipale intelligente et soucieuse de la prospérité industrielle et commerciale de notre cité, prit les mesures nécessaires pour permettre à notre Chambre de Commerce de s'associer aux efforts tentés par celles des autres villes pour relever notre commerce d'exportation.

V. D.

LE SÉNAT

(Service télégraphique particulier)
Séance du samedi 30 juin 1883.
Présidence de M. FÉVRET.
La séance est ouverte à 2 heures.

La suppression des amendes des hôpitaux

Le procès verbal de la séance précédente est adopté après une réclamation de M. Schéret.

Le Sénat adopta: 1^o le projet de loi portant approbation d'un conventionnement signé, le 30 mars 1883, entre la France, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Salvador, la Serbie et la Suisse et consistant en une convention internationale pour la protection de la propriété industrielle; 2^o le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant approbation d'une convention signée à Berlin, le 19 juin 1883, entre la France et l'Allemagne, pour la garantie des œuvres de littérature et d'art.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Béranger relative à la suppression des amendes dans les hospices et hôpitaux du département de la Seine.

M. BÉRANGER: Je regrette d'être obligé de revenir sur une question dont j'ai déjà entretenu le Sénat; mais les faits qui se sont produits et l'émotion profonde qu'ils ont produite m'ont fait un devoir, il m'a été l'honneur de ceux qui, dans les hôpitaux, souffrent de la misère, de ceux qui, dans les hôpitaux, souffrent de la misère, de ceux qui, dans les hôpitaux, souffrent de la misère.

Je demande donc au Sénat la permission d'appeler son attention sur ces faits et de m'aider par son blâme à empêcher qu'ils s'exécutent définitivement.

Les explications de M. le ministre de l'intérieur avaient prouvé qu'il n'avait pas de parti pris sur cette question et qu'il était facile de la concilier avec la mesure d'indemnité dans la plupart des hôpitaux.

Un projet de loi a été déposé qui a été voté à trois reprises de ses précédentes, on obtiendrait avec quelques concessions le maintien des amendes dans les hôpitaux. Ces amendes ont été cruellement frappées.

Le décret et la circulaire du 23 juin ne permettent pas de donner que l'assistance publique ait le droit de rétrocession; on commence par la ville de Paris, et l'on va ensuite à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rouen, à la ville de Lille, à la ville de Strasbourg, à la ville de Metz, à la ville de Nancy, à la ville de Clermont-Ferrand, à la ville de Dijon, à la ville de Besançon, à la ville de Grenoble, à la ville de Lyon, à la ville de Marseille, à la ville de Bordeaux, à la ville de Nantes, à la ville de Rou